http://ugtg.org/spip.php?article1241



Entreprises de nettoyage : Travayè Nétwayaj tini dwa osi !

- Actualité -



Date de mise en lignedimanche 12 septembre 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Copyright © UGTG.org Page 1/3

kanmarad, Pèp Gwadloup!

Chaque jour, une armée de fourmis ouvrières de l'ombre est au travail pour nettoyer les bureaux des entreprises guadeloupéennes, balayer les couloirs du CHU, passer serpillières et raclettes sur les sols de l'aéroport Pôle Caraïbes, transporter les poubelles d'EDF... Pour autant, une grande partie du personnel des entreprises guadeloupéennes n'a souvent jamais rencontré ceux qui vident leurs corbeilles à papier, enlèvent la poussière de leurs bureaux, parce que les contrats d'entretien exigent souvent que le travail soit effectué en dehors des horaires classiques de travail, très tôt le matin ou trop tard le soir.

Le nettoyage, le MAL-AIMÉ des services, est le secteur des métiers les moins considérés, les plus dédaignés et souvent traités comme des sous-emplois! Fortement génératrice d'emploi (20 à 200 salariés en moyenne par société), l'activité du nettoyage rime outrageusement avec Précarité, Temps Partiel, Faibles Qualifications, Bas Salaires et Fort Taux de Féminisation. Et pourtant le personnel d'entretien est une part essentielle de la vie de l'entreprise, de notre vie.

C'est bien ces « gens du nettoyage » qui permettent aux autres salariés d'oeuvrer et d'évoluer dans des espaces propres et agréables. C'est encore ces travailleurs du nettoyage qui sont en revanche sous-payés, maltraités, méprisés par les donneurs d'ordre, les employeurs, et parfois même d'autres travailleurs.

Yo ka pran nou pou bèf! Car contrairement à la Législation sur les conditions d'Hygiène et de Sécurité au travail, plusieurs sites de sociétés de nettoyage sont dépourvus de sanitaires et de vestiaires. L'inexistence de ces locaux oblige nos femmes et nos hommes **gwadloupéyen** à repartir chez eux avec les crasses, souillures et microbes amassées et transportées dans leur véhicule et habitation.

Yo ka pran nou pou chyen! Car ce laxisme dont fait scandaleusement preuve Notre Médecine du Travail sur les conditions de travail et les risques TMS (Troubles Musculo Squelettiques) entre autres, aggrave l'état de santé des travailleurs du Nettoyage.

Yo ka pran nou pou bèf, pou chyen! Car contrairement aux dispositions de la Convention Collective, aucune amélioration n'est apportée sur l'égalité professionnelle, l'évolution économique des contrats à temps partiel et la classification, ou même l'emploi des personnes handicapées.

Pourtant, au cours de l'année **1997**, l'UGTG, après maintes revendications et négociations avec **l'UEP** (l'Union des Entreprises de Propreté) avait pu aboutir à la mise en place d'un **accord de branche** qui permettait de reconnaitre la professionnalisation du secteur, l'évolution des qualifications et le droit aux primes de transport, de fin d'année et de départ en vacances. Cet accord assurait une protection pour le marché en préservant les appels d'offre des prédateurs **malfétè**.

Mais c'était sans compter avec l'avarice et la malhonnêteté de certains membres du conseil d'administration de **l'UEP** qui, gangrénés par l'appât du gain, ont préféré par des méthodes subversives, violer les accords passés.

L'UGTG depuis **2007** avec la médiation de l'Inspection du Travail, tente de regrouper les employeurs et les organisations syndicales pour réorganiser la branche du secteur de la propreté.

Mais c'est sans compter avec la malveillance des employeurs qui se dressant contre la réorganisation de la branche ont décidé d'empêcher toute initiative de regroupement.

Copyright © UGTG.org Page 2/3

Entreprises de nettoyage : Travayè Nétwayaj tini dwa osi !

Ainsi en face, les donneurs d'ordre, les employeurs **an konplosité èvè léta é la jistis kolonialis fwansé**, les élus et certaines institutions s'activent en force pour annihiler tous les Acquis et les Droits des travailleurs du Nettoyage. C'est ainsi qu'après plus de 20 mois de lutte suite à la liquidation de la société <u>INTERPROP</u>, principale prestataire du nettoyage de l'aéroport et du siège de la CCI, la Présidente <u>Man KOURY</u>, transgresse sans vergogne la Législation, empêchant ainsi la poursuite des contrats de travail des ex-salariés de la société liquidée.

Main dans la main avec la société délinquante **Net Multi-Services**, <u>MAN KOURY</u>, qui se veut être la Future Présidente de la Nouvelle Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Guadeloupe, <u>Man KOURY</u> qui se targue sur les Presses devant tous les Guadeloupéens d'être celle qui travaillera pour toutes les entreprises guadeloupéennes, n'est en fait que le Bourreau, l'Exécuteur des ex-salariés d'INTERPROP, qui n'hésite pas à refuser l'application des textes en dépit des observations de l'Inspection du Travail concernant l'accord du 29 mars 1990, pour pourfendre et pendre haut et court **Travayè**, **Nonm é Fanm a ti péyi annou!**

Nombreux sont les sociétés qui ont fait l'objet de redressement judiciaire ou de liquidation, du fait de l'absence d'une réelle politique de marché. Les salariés sont les seuls à subir les frais de ces manquements à travers licenciements, réductions d'heures de travail aggravant Temps partiel et Précarité.

Wi yo tout konplis lorsque les responsables du camp militaire de la Jaille, les administrateurs des églises adventistes de Boissard, EDF, SIKOA, la CCI de Pointe-à-Pitre et d'autres malfrats encore s'associent avec la société GWAD'EN pour bafouer la Législation et envoyer des Manman é Papa zanfan grossir le rang des chômeurs.

Wi yo tout konplis lorsque la Ville de Pointe à Pitre, CONFORAMA et tant d'autres, attribuent des marchés au patron voyou **LEANDRE Jean**, après que ce dernier ait causé la disparition de plusieurs entreprises (GWA MULITI SERVICES, EXPRESS CLEAN ENTRETIEN...) et entraîné la mise au chômage de nombreux salariés.

Ki yo vlé ki yo vé pa

Les salariés restent plus que jamais mobilisés afin de :

- " Conserver leur Dignité
- " Evoluer professionnellement,
- " Bénéficier des avantages que leur confère la Législation
- " Mettre en place la convention de branche locale dans la propreté.

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÉKÉ VWÈ JOU!

Lapwent, 11 Sektanm 2010

Sèktè Nétwayaj UGTG

Copyright © UGTG.org